

5.a. ZONAGE

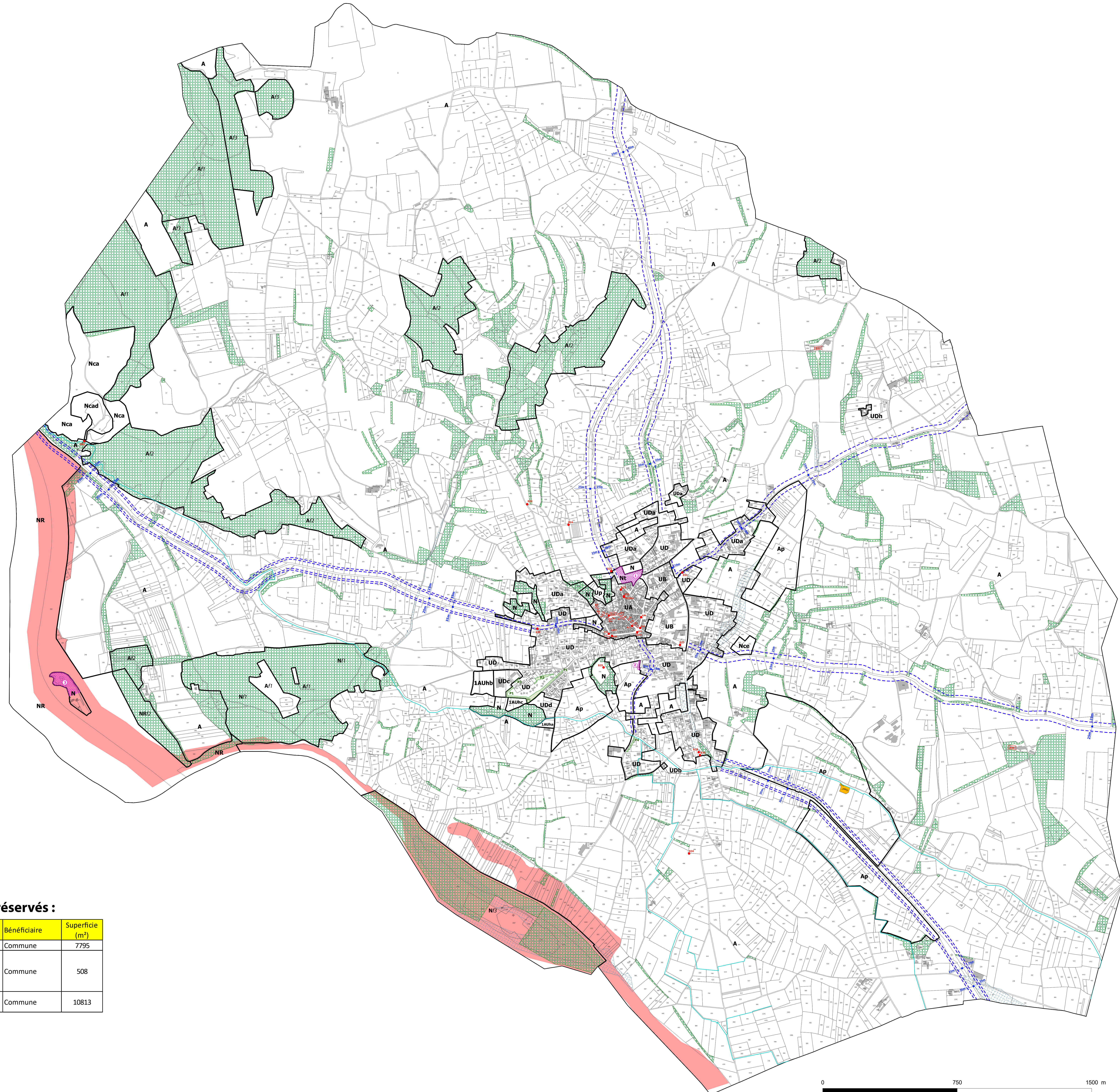
Planche globale au 1 / 7 500

Revision du POS en PLU prescrite le 10 décembre 2014
PLU arrêté le 27 mars 2017
PLU approuvé le 14 décembre 2017



Légende :

- UA** Nom de zone
- 28** Emplacements réservés
Numéro d'ER
- B10** Eléments bâtis ou partie d'éléments bâtis à protéger
(au titre du L.151-19 du code de l'urbanisme)
- B25** Eléments bâtis ou partie d'éléments bâtis à protéger
(au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme)
- P1** Espaces verts à protéger
(au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme)
- Espaces Boisés Classés
- Marges de recul
- Canaux
- Emprise constructible maximale
- Terrains soumis au risque de ruissellement des eaux de pluie
- Emprise du PPRi Rhône



Liste des emplacements réservés :

N°	Désignation	Bénéficiaire	Superficie (m²)
1	Création parking	Commune	7795
2	Aménagement d'un espace tampon entre la zone agricole et la crèche/école maternelle (écran végétal contre phytosanitaires)	Commune	508
3	Parcours de découverte du patrimoine bâti - Tour de l'Hers	Commune	10813